

**Conseil d'administration du jeudi 23 septembre 2022**

23 membres sur 29 sont présents. Le Quorum est atteint Monsieur DOUAY Principal du collège et Président du CA ouvre la séance à 17h23.

Monsieur DEHAY est nommé secrétaire de Séance.

**I. Adoption de l'ordre du jour.**

Monsieur DOUAY présente l'ordre du jour et demande aux membres du CA de se positionner pour adoption.

23 vote POUR. L'ordre du jour est adopté.

**II. Adoption du CR du précédent CA.**

Monsieur DOUAY demande au membre du CA l'adoption du CR du précédent CA qui a eu lieu le 4 juillet 2022.

Madame DELATTRE note une erreur de « copier-coller » dans l'accord de principe des voyages scolaires.

Monsieur DOUAY corrige avant de proposer le compte-rendu au vote.

22 vote POUR. 1 ABSTENTION. Le CR du précédent CA est adopté.

**III. Attribution des logements pour nécessité absolue de service.**

Monsieur DOUAY informe le CA que :

- Madame BETTE, adjointe-gestionnaire nommé au 1<sup>er</sup> septembre 2021 s'est vu attribué de par ses fonctions un logement de fonction. Il précise que Madame BETTE occupait l'an passé le plus grand logement (logement 14) mais qu'elle récupère le logement 20 dévolu à l'adjoint gestionnaire (au-dessus de Monsieur MERCIER)

Monsieur DOUAY demande l'approbation des membres du CA.

23 votes POUR

Le logement 20 est attribué à Mme BETTE

- Monsieur DOUAY, Principal nommé au 1<sup>er</sup> septembre 2021 a obtenu une dérogation à l'obligation de loger pour l'année 2022-2023.

#### **IV. Répartition des IMP**

Monsieur le Principal demande aux membres du CA de se positionner sur la répartition des IMP suivantes :

- Coordination EPS : 0.5IMP attribuée à Monsieur WACQUET / 0.5 IMP attribuée à Monsieur CORDIER
- Technologie : 1 IMP à Monsieur JALAMA
- Devoir faits : 0.5 IMP à Madame VASSEUR
- Référent culturel : 0.5 IMP à Madame COELHO
- Référent numérique : 1 IMP à Monsieur HUBERT

Monsieur DOUAY précise que l'attribution de ces IMP est une compétence facultative du CA qui se positionne pour avis.

23 votes POUR

#### **V. PAC80**

Monsieur DOUAY rappelle que le collège est inscrit au dispositif PAC 80.

Monsieur DOUAY informe que la subvention obtenue par le collège pour les projets de niveau 1 est de 4325 euros et que le collège :

- Paie 10% de cette somme.
- Paie la différence si les projets retenus dépassent le 4325€.

Il précise que pour l'année 2022-2023, le département a procédé à des changements concernant les rendez-vous culturel de n°1 du PAC 80. Il n'est désormais plus nécessaire d'attendre la validation du conseil départemental si la structure culturelle fait partie d'une liste diffusée aux enseignants.

La dotation financière a baissé et s'élève pour l'année 2022-2023 à 4325€ (au lieu de 6422€) . Il a donc été décidé de créer un document interne à renvoyer au secrétariat ET à Mme COELHO.

Une réunion s'est déroulée le 19 septembre 2022 pour échanger sur les choix de sorties.

Monsieur DOUAY explique que le collège est en difficulté pour faire un choix restreint de sortie compte tenu du fait que :

- le pass éducation (finance de l'état à hauteur de 25 euros par élèves de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> ) ne peut servir à financer le transport
- le conseil départemental refuse de ne payer que du transport sans intervenant culturel.

Il précise que de nombreux projets qui se sont fait l'an passé ne pourront être reconduits et que le fonctionnement comptable actuel est extrêmement complexe et décourageant.

Madame CARON DECROIX explique qu'elle est consciente du problème, que les services départementaux ont argumentés auprès de la DAAC pour que l'état subventionne en partie les transports mais qu'ils n'ont pas eu gain de cause.

Madame CARON DECROIX précise que le « budget participatif », lancé par le conseil départemental permet de financer diverses actions complémentaires.

Madame DELATTRE fait remarquer qu'il s'agit là encore d'un projet à monter sans être sûr qu'il soit validé.

Monsieur DOUAY souhaite recueillir l'accord de principe des membres du CA sur la signature de la convention PAC 80 à venir.

23 votes POUR. La convention PAC 80 est adoptée.

Monsieur DOUAY ajoute que le département se propose de financer sur un autre budget 1 à 3 spectacles qui se dérouleront au collège

Madame COELHO précise les demandes effectuées par le collège dans la cadre du projet « une scène au collège » :

- Persée, un voyage mythologique (28 élèves de 6ème)
- Persée, un voyage mythologique (53 élèves de 6ème)
- L'homme qui plantait des arbres (71 5ème + 16 éco délégués)

## VI. Sortie à NAUSICAA

<b>voyage / séjour:</b>	Sortie		
<b>Intitulé du voyage :</b>	Sortie à Nausicaa		
<b>Date(s) prévisionnelle(s) :</b>	<b>Durée :</b>	1 jour	
<b>Professeur référent :</b>	Mme Delamaere		
<b>Niveau(x) concerné(s) :</b>	Ecodélégués		
<b>Transport:</b>	Bus		
<b>Elèves :</b>	32		
<b>Accompagnateurs :</b>	3	Mmes DELAMERE, Mme DELATTRE, M. SCHULZE	

<b>Coût total <sup>(1)</sup></b>	<b>1 495,00 €</b>
<b>Participants (élèves + accompagnateurs)</b>	<b>35</b>
<b>Coût brut/participants</b>	<b>42,71 €</b>
<b>Coût pour les accompagnateurs</b>	<b>84,00 €</b>
<b>Reste à charge des familles</b>	<b>1 411,00 €</b>
<b>Coût brut/famille</b>	<b>44,09 €</b>

<b>Subventionnement</b>	FSE	
	SISCO	1 411,00 €
	C.D. 80	
	PEEP /FCPE	
	OCCE	
	<b>TOTAL</b>	<b>1 411,00 €</b>

Reste à charge des familles 0 €

Monsieur DOUAY demande aux membres du CA de donner leur accord pour l'approbation du budget

22 votes POUR. 1 abstention. Le budget de la sortie Nausicaa est adopté.

Monsieur DOUAY demande aux membres du CA de donner leur accord pour l'acceptation du don de 1411 euros du SISCO.

22 votes POUR. 1 abstention. Le don est adopté.

La sortie Nausicaa est adoptée.

## VII. Sortie au Senat

**voyage / séjour:** Sortie  
**Intitulé du voyage :** Visite de l'assemblée nationale et de la Tour Eiffel  
**Date(s) prévisionnelle(s) :** 6 dec 2022 **Durée :** 1 jour  
**Professeur référent :** Mme Vasseur  
**Niveau(x) concerné(s) :** délégués, élus CVC, écodélégués  
**Transport:** Bus  
**Elèves :** 40  
**Accompagnateurs :** 4

<b><u>Coût total</u></b> <sup>(1)</sup>	<b>1 325,00 €</b>
<b><u>Participants (élèves + accompagnateurs)</u></b>	<b>44</b>
<b><u>Coût brut/participants</u></b>	<b>30,11 €</b>
<b><u>Coût pour les accompagnateurs</u></b>	<b>120,45 €</b>
<b><u>Reste à charge des familles</u></b>	<b>1 204,55 €</b>
<b><u>Coût brut/famille</u></b>	<b>30,11 €</b>

<b><u>Subventionnement</u></b>	FSE	
	SISCO	1 204,55 €
	C.D. 80	
	PEEP /FCPE	
	OCCE	
	<b>TOTAL</b>	<b>1 204,55 €</b>

Reste à charge des familles

- 0,00 €

Madame VASSEUR présente les Objectifs pédagogiques du projet travaillé avec le député DEMILLY :

- Renforcer la formation des délégués
- Développer l'engagement citoyen et la prise d'initiative
- Mettre en pratique les éléments de programme de l'EMC

Madame VASSEUR précise que la présentation de la carte d'identité est obligatoire.

Monsieur DOUAY demande aux membres du CA de donner leur accord pour l'approbation du budget

22 votes POUR. 1 abstention. Le budget de la sortie au Sénat et à la tour Eiffel est adopté.

Monsieur DOUAY demande aux membres du CA de donner leur accord pour l'acceptation du don de 1204.55 euros du SISCO

22 votes POUR. 1 abstention. Le don est adopté.

La sortie au Sénat et à la tour Eiffel est adoptée.

#### **VIII. Contrat et convention**

Monsieur DOUAY demande l'autorisation des membres du CA pour la signature d'un contrat de maintenance du défibrillateur avec la société SHILLER (97,46 euros HT / an – contrat de 3 ans renouvelable)

23 vote POUR.

La signature du contrat avec SCHILLER est approuvée.

Monsieur DOUAY demande l'autorisation des membres du CA pour la signature d'un contrat d'entretien des fontaines à eaux avec la société 3C NORD PIACRDIE (233 euros HT/an – 1 an avec tacite reconduction)

23 vote POUR.

La signature du contrat avec 3C NORD est approuvée.

## **IX. PRELEVEMENT SUR FONDS DE RESERVE**

Monsieur DOUAY demande aux membres du CA d'accepter un prélèvement sur fonds de réserve de 5376,65 euros permettant :

- L'achat de casiers (2119,20 euros)
- La participation de l'établissement à la sortie au Sénat (120,45euros)
- La participation de l'établissement à la sortie à Nausicaa (84euros)
- L'achat de matériel informatique pour le service de gestion (800euros)
- L'achat de manuels scolaires numériques en français et en Histoire-géographie (1753euros)
- Crédit réception (500 euros)

23 votes POUR

Le prélèvement sur fond de réserve de 5376.65 euros est approuvé par les membres du CA.

Madame VASSEUR précise que tous les élèves qui le souhaitent peuvent à présent disposer un casier.

## **X. BILAN FSE**

Madame COELHO présente le bilan 2021/2022 du FSE (cf PJ) Le nombre d'adhérent pour l'année scolaire 2021/2022 était de 255 soit 89% des familles.

Monsieur DOUAY salue cette performance.

Monsieur DOUAY ajoute qu'un document relatif à fonds sociaux va être distribué aux familles. Il précise que ces fonds vont être revus à la hausse par l'état et doivent être dépensés compte-tenu de la fragilité sociale et économique des usagers de l'établissement.

Monsieur DOUAY précise qu'il n'est pas nécessaire d'être boursier pour déposer un dossier « fonds social ».

Il précise que ces fonds peuvent aider à financer la restauration scolaire, l'achat de tenue de sport, la participation aux voyages mais aussi certains soins.

## **XI. BILAN ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE.**

Monsieur CORDIER présente le bilan de l'AS (cf PJ).

Madame CROCHET, Monsieur LEBRAS et Mme DELATTRE font remarquer que les frais de tenue de compte sont particulièrement élevés.

Monsieur CORDIER envisage l'idée de quitter la poste.

## **XII. BILAN OCCE**

Mme DEBART présente le bilan de l'OCCE (cf PJ)

### **XIII. Informations diverses**

Monsieur DOUAY revient sur les problèmes liés à la restauration depuis le début d'année (travaux inachevés et poste de chef cuisinier non pourvu). Il précise que des entretiens ont eu lieu le mardi 20 octobre et qu'une cheff cuisinière devrait être recruté pour le mois de novembre.

Monsieur DOUAY souhaite saluer le travail des cuisiniers compte tenue de la situation.

Madame BETTE tient à ajouter que l'engagement des agents d'entretien au sein de l'établissement est également remarquable. L'ensemble des membres du CA partage ce constat.

Monsieur DOUAY présente le calendrier périodique de la première période (voir PJ)

Il précise l'ordre du jour du prochain conseil pédagogique qui se tiendra le 29 septembre 2022 :

- Fiche de suivi
- Suivi des élèves à besoins éducatifs particulier

Monsieur DOUAY précise l'ordre du jour du conseil école collège qui aura lieu le lundi 3 octobre 2022 :

- Co-intervention PLC/PE en écoles
- Présentation du projet TEC / 2léments de réflexion sur les méthodes et outils pour apprendre.

### **XIV. Questions diverses**

#### **Question des enseignants (lue par le Principal) :**

« La nouvelle sectorisation est finalisée visiblement (article dans le courrier Picard).Sera-t-elle vraiment effective à la rentrée 2023? Les élèves ayant commencé leur scolarité dans un collège devront-ils en changer à la prochaine rentrée? De quelle manière à été faite cette étude, par le CD? La DGH de janvier sera-t-elle en accord avec cette nouvelle répartition? Un effectif plus important en 4ème serait le bienvenu pour tous les collègues qui se demandent si on aura 2 ou 3 4ème l'an prochain. »

#### **Réponse de Madame CARON- DECROIX :**

Madame CARON DECROIX explique que ces travaux sont en cours depuis 2019 et regrette que ces travaux en cours de finalisation aient pû être transmis au Courrier Picard sans qu'il ne soit encore présenté au chef d'établissement. Elle précise que cette rencontre est prévue la semaine prochaine.

Madame CARON DECROIX confirme que la resectorisation est prévue pour la rentrée 2023.



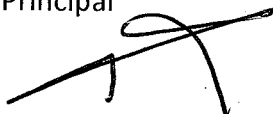
Madame CARON DECROIX détaille la manière collaborative dont l'étude est effectuée. Elle précise que l'Education nationale, les élus locaux, les organisations syndicales enseignantes et les parents d'élèves ont été associés.

Madame CARON DECROIX précise que qu'aucun collège ne sera fermé dans le département et que cette resectorisation est une nécessité pour atteindre cet objectif.

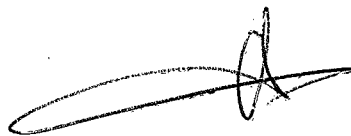
Madame CARON DECROIX précise que le resectorisation ne concernera que les élèves de 6<sup>ème</sup> et qu'un double système de transport scolaire est prévu pour que les élèves de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> puisse continuer leur scolarité dans le même collège.

Monsieur DOUAY lève la séance à 18h45.

Monsieur DOUAY  
Principal



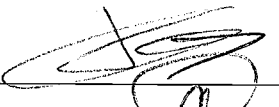
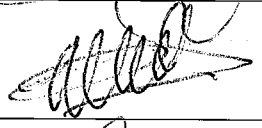
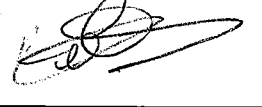
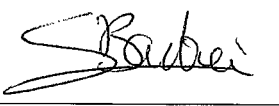
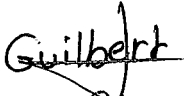

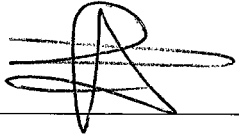

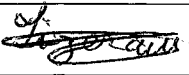
Monsieur DEHAY  
DACS






Feuille d'émargement du Conseil d'Administration  
Du jeudi 22 septembre 2022 à 17h15

	Titulaire	Fonction	
Direction, collectivités personnalités qualifiées	M.DOUAY Cyril	Chef d'établissement	
	Mme BETTE Nathalie	Adjoint gestionnaire	
	M.DEHAY Emmanuel	Directeur de la SEGPA	
	Mme VASSEUR	C.P.E	
	M.BEAUVARLET Franck	Conseiller départemental	
	Mme CARON DECROIX Virginie	Conseillère départementale	
	M. BRUNEL Stéphane	SISCO	
	M. DAUCHET	Conseiller Municipal	
	Mme LEFEBVRE	Personnalité qualifiée	
	Mme BOULANGER	Personnalité qualifiée	
Personnels	M. LE BRAS André	Professeur Histoire Géographie	
	Mme COELHO Stéphanie	Professeur de Lettres Classiques	
	M.FIASSON Arnaud	Professeur Anglais	

	M. CORDIER Alexis	Professeur EPS	
	Mme CROCHET Sandrine	Professeur Histoire Géographie	
	Mme DEBART Anne- Laure	Professeur Spécialisée	
	Mme BARBIER Stéphanie	Secrétaire de Direction	
	Mme PISON Lucie	Infirmière scolaire	
	Mme GUILBERT Dorothée	Agent de service	
Parents d'élèves et élèves	Mme BAILLY Typhaine	Parent d'élève	
	Mme BOQUET Anne	Parent d'élève	
	Mme DURANNEL Angélique	Parent d'élève	
	Mme MERLEY Aurore	Parent d'élève	
	M. DEVAUX Fabien	Parent d'élève	
	DEKER Blandine	Parent d'élève	
	LIZERAY Mathieu	Elève	
	FORTIER Lilloo	Elève	
	WAQUET Jules	Elève	

Ligne d'angeles élève

Mme Depaetere Marie parent d'élève

  
Depaetere

# Rapport d'activité et bilan financier du FSE

## pour l'année 2021-2022

Nombre d'adhérents: **255** pour année scolaire 2021-2022 soit **89 %** des élèves des classes-type.

L'association a pour but d'organiser des manifestations rassemblant la communauté éducative, les parents et les élèves. Cela permet aussi de récolter des fonds afin de financer des sorties, des voyages, des concours, les clubs et les différentes instances de l'établissement.

Sur l'année scolaire 2021/2022 , le FSE a organisé :

- L'achat et la revente des TD (cahiers d'exercices) en Français, Mathématiques, Latin et Allemand et Technologie pour les élèves des classes-type avec une réduction de 5% pour les élèves non adhérents et 26% pour les élèves adhérents
- La vente de photos des classes et des élèves en individuel
- La vente des chocolats de Noël
- Le marché de Noël avec vente de crêpes précommandées et de jacinthes décorées par les élèves et parents d'élèves ainsi que le vente d'objets pour le voyage en Italie et d'objets fabriqués par les élèves de SEGPA et d'ULIS, l'organisation d'une tombola et d'un spectacle par les élèves du club théâtre et des cours de langue.
- La vente de gourdes personnalisées pour le projet Ecocollège
- La fête du collège au TJP avec buvette et vente de panier-repas précommandés ainsi que la fabrication et la vente de programmes.
- La vente de tickets de tombola permettant d'obtenir, en plus de lots éventuels, une réduction sur l'achat des TD de l'année suivante (50 centimes de réduction par ticket vendu)

Ces différentes actions ont permis de financer :

- Le voyage en Italie
- Le voyage au Puy du fou
- La sortie à Arras pour les ULIS
- L'achat de matériel pour les clubs et le projet écocollège
- Une participation aux concours Kangourou et Big challenge
- Une subvention pour l'Association sportive
- Une subvention pour le CVC
- Une subvention pour la SEGPA

## Bilan Financier

### Recettes :

- Participation volontaire des familles : 1275 €
- Tombola : 1212,20 €
- Vente des chocolats de Noël : 914,66 €
- Vente des photos : 692,60 €
- Vente de gourdes : 338,20 €
- Vente des TD : 307,11€
- Vente des objets réalisés par les ULIS : 143 €
- Vente des objets pour le voyage en Italie : 114,50 €
- Subvention du SISCO : 526,32 €

### Dépenses :

- Subvention à l'AS : 1000 €
- Subvention au CVC : 300 €
- Participation pour les élèves de SEGPA : 237 €
- Subvention pour le voyage en Italie : 1410 €
- Subvention pour le voyage au Puy du fou : 1070,80 €
- Financement de la sortie à Arras pour les ULIS : 475,40 €
- Achat de matériel pour les clubs : 58,26 €
- Achat de matériel pour le projet écocollège : 34,40 €
- Participation pour le concours Kangourou : 104 €
- Participation pour le concours Big challenge : 153 €
- Paiement de la SACEM pour la fête du collège : 55,29 €
- Paiement de l'assurance : 99,43 €

### Résultats :

Pour mémoire, le bilan financier de 2020-2021 était déficitaire de 1121.52€ malgré un investissement des bénéfiques de l'année précédente de 4712,50 € ainsi qu'un prélèvement de 2000 € sur le livret de l'association car de nombreuses subventions et remboursement d'un voyage annulé n'avaient pas été versés et ont été reçus sur l'exercice 2021-2022 soit :

- 1500 € de subvention de la PEEP
- 360 € de subvention de la FCPE
- 1455,96€ de remboursement d'un voyage au futuroscope prévu en 2019 et annulé
- 1068,06€ d'avoir à la maison de la presse pour une réduction non effectuée l'année précédente.

C'est pourquoi le bilan financier de cette année 2021-2022 est excédentaire de **4920,39€**.

**BILAN FINANCIER ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE JEAN MOULIN****ANNEE SCOLAIRE 2021/2022**

Au 03 septembre 2021, l'AS dispose d'un solde de 2886,18

<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Prélèvement UNSS : 800,31</b> 80 + 354,78 + 365,53	<b>Versement de SGC ALBERT : 555,73 euros</b> 220 + 335,73
<b>District transport : 157,12</b>	<b>Versement FSE ( pains au chocolat voyage ) : 1000 euros</b>
<b>MAIF : 80,28</b>	<b>Bénéfices Bal de fin d'année : 100 euros</b>
<b>Achat de Matériel, divers : 15,52</b> médailles intersport : 15,52	<b>Versement licences : 560</b> 40 + 190 + 50 + 280
<b>Frais de tenue de compte : 123,10</b> 29,40 + 29,40 + 2,50 + 29,65 + 2,50 + 29,65	
<b>TOTAL DES DEPENSES : 1176,33</b>	<b>TOTAL DES RECETTES : 2215,73</b>

**BILAN FINANCIER POUR L'ANNEE 2021 / 2022 est de 2215,73-1176,33 SOIT UN BENEFICE DE 1039,40 EUROS****Au 14 SEPTEMBRE 2022, l'association sportive a donc un solde de : 3925,58**

Pour information, bilan financier coopérative de la SEGPA  
2021 – 2022

31 / 08/ 2021 : 3 126,83 €
----------------------------

31 / 08 / 2022 : 3 144,02 €
-----------------------------

**Dépenses :**

- Affiliation OCCE
- Petit matériel et Coussins (Casiers et Fauteuils hall du collège)
- Imprimante (pour les Ateliers)
- **Achats de produits pour cession**
  - Marché de Noël
- **Charges des activités éducatives / Aides pour sorties et activités pédagogiques**
  - Sortie aux Hortillonnages (Entrées aux Hortillonnages + Transport SNCF) dans le cadre du projet
    - « Tous éco-citoyen » Liaison Collège-Lycée
  - Repas et Nuitée Olympiades Santé/ Sécurité au travail
  - Big Challenge
  - Participation Voyage en Italie
  - Sandwich Marie Blachère pour Randonnée de fin d'année

**Produits :**

- Participation volontaire des familles
- Marché de Noël
- FSE (Photos / Fête du collège)
- Subvention SISCO ALBERT

**Le compte-rendu financier et d'activités a été adressé à l'OCCE avant le 30 septembre 2022, pour l'année 2021 – 2022 et vérifié par l'organisme compétent.**